

**PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DE LA  
COMPAGNIE DU BOIS SAUVAGE S.A.  
TENUE AU SIEGE SOCIAL DE LA SOCIETE LE 24 AVRIL 2019**

---

La séance est ouverte à 10h30 sous la présidence de M. Pierre-Yves de Laminne  
qui désigne M. me F. Goremans-Maire pour remplir les fonctions de secrétaire.  
L'assemblée désigne M. Baudouin Nagelmackers  
et M. Antoine de Robaix pour remplir les fonctions de scrutateurs.

Le Président dépose sur le bureau les numéros justificatifs:

- du Moniteur belge du 22 mars 2019,
- du Tijd du 22 mars 2019 et
- de l'Écho du 22 mars 2019,

où ont été publiées les convocations, ainsi que la lettre missive envoyée aux actionnaires, obligataires et porteurs de droits de souscription en nom et la liste des présences.

Le Président précise que ces documents ont été publiés sur le site de la société le 22 mars 2019 et communiqués également au média Symex Charterinvestor à la même date.

Les scrutateurs ayant vérifié et paraphé ces documents, le Président demande à l'Assemblée de reconnaître qu'elle est régulièrement convoquée et apte à délibérer sur son ordre du jour et que:

.....56..... actionnaires présents ou représentés ont déposé 988.441 parts sociales donnant droit au même nombre de voix.

Il existe actuellement 1.685.358 parts sociales représentatives du capital social de la société.

Le Président note qu'aucune autre part sociale ne voit son droit de vote suspendu en vertu des articles 545, 631 ou 632 du Code des sociétés.

Le nombre de droit de vote maximum est donc de 1.685.358.

Le Président attire ensuite l'attention de l'Assemblée sur la remise aux actionnaires d'une version abrégée, en vertu de l'article 105 du Code des Sociétés, des comptes statutaires de l'exercice 2018.

L'Assemblée (passe à la lecture) (dispense le bureau de la lecture) des différents documents annoncés dans l'ordre du jour.

Après avoir:

1. présenté les faits marquants de l'exercice 2018
2. répondu aux différentes questions des actionnaires

le Président passe au vote des points à l'ordre du jour qui suit:

### ORDRE DU JOUR

1. Présentation du rapport de gestion du Conseil d'administration sur l'exercice 2018
2. Présentation du rapport du Commissaire sur l'exercice 2018
3. Approbation de fixer le dividende brut unitaire de l'exercice 2018 à EUR 7,70
4. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2018 et de l'affectation du résultat
5. Approbation du rapport de rémunération de l'exercice 2018
6. Décharge à donner aux Administrateurs pour l'exercice de leur mandat au cours de l'exercice 2018
7. Décharge à donner au Commissaire pour l'exercice de son mandat au cours de l'exercice 2018
8. Mandats statutaires :
  - renouvellement, pour une durée de 4 ans venant à échéance à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de 2023, du mandat d'administrateur venu à échéance de la société European Company of Stake s.a. (n° d'entreprises 0466.007.596), représentée par Monsieur Frédéric Van Gansberghe, en qualité d'administrateur représentant l'actionnaire principal,
  - renouvellement, pour une durée de 4 ans venant à échéance à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de 2023, au titre d'administrateur indépendant, au sens de l'article 526 ter du Code des Sociétés, dès lors qu'il respecte l'ensemble des critères énoncés par cet article, de Monsieur Hubert Olivier,
  - renouvellement, pour une durée de 4 ans venant à échéance à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de 2023, au titre d'administrateur indépendant, au sens de l'article 526 ter du Code des Sociétés, dès lors que son représentant respecte l'ensemble des critères énoncés par cet article, de la société Maxime Boulvain sprl (n° d'entreprises 0896.207.447), représentée par Monsieur Massimo Boulvain.
9. Approbation, en application de l'article 520 ter du Code des sociétés, que la rémunération variable du Directeur général soit établie pour partie sur base d'un critère discrétionnaire et que l'évaluation des critères soit réalisée sur une période d'un an.
10. Divers.

***Le Conseil d'administration recommande d'adopter les propositions faites aux points 3 à 9 inclus de l'ordre du jour.***

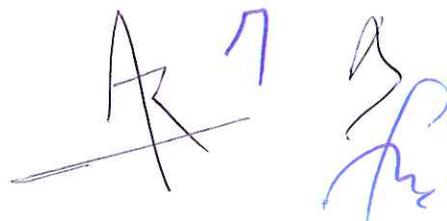
Le Président acte ensuite les résolutions suivantes :

### **B. DECISIONS**

3ème point à l'ordre du jour: Approbation de fixer le dividende brut unitaire de l'exercice  
(1<sup>ère</sup> résolution) 2018 à EUR 7,70

L'Assemblée approuve de fixer le dividende brut unitaire de l'exercice 2018 à EUR 7,70 par:

988...441 voix POUR  
..... voix CONTRE  
..... ABSTENTIONS



soit un nombre total de votes exprimés de 988.441 pour un même nombre d'actions représentatives de ces voix, qui représente 58,65 % du capital social.

4ème point à l'ordre du jour: Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2018 et de **(2ème résolution)** l'affectation du résultat

Les comptes annuels sociaux de l'exercice 2018 se terminent par perte d'EUR 23.072.403,39.

En tenant compte du bénéfice reporté d'Eur 195.265.233,42 le bénéfice à affecter s'élève à Eur 172.192.830,03.

L'Assemblée approuve par:

985.064 voix POUR  
2.835 voix CONTRE  
542 ABSTENTIONS

soit un nombre total de votes exprimés de 988.441 pour un même nombre d'actions représentatives de ces voix, qui représente 58,65 % du capital social,

les comptes annuels sociaux et consolidés de l'exercice 2018 et l'affectation du bénéfice social répartissable comme suit:

- à la réserve légale :	Eur	----
- à la réserve indisponible pour actions propres :	Eur	----
- à la distribution d'un dividende brut d'Eur 7,70 par titre	Eur	12.977.256,60
- au titre de tantièmes statutaires aux administrateurs	Eur	198.466,97
- au titre de la prime bénéficiaire pour les membres du personnel	Eur	75.633,59

et de transférer le solde d'Eur 158.941.472,87 au bénéfice à reporter.

5ème point à l'ordre du jour: Approbation du rapport de rémunération de l'exercice 2018 **(3ème résolution)**

L'Assemblée approuve le rapport de rémunération de l'exercice 2018 par:

985.606 voix POUR  
2.835 voix CONTRE  
           ABSTENTIONS

Soit un nombre total de votes exprimés de 988.441 pour un même nombre d'actions représentatives de ces voix, qui représente 58,65 % du capital social.

6ème point à l'ordre du jour: Décharge à donner aux Administrateurs pour l'exercice de leur **(4ème résolution)** mandat au cours de l'exercice 2018

L'Assemblée donne décharge aux Administrateurs de la COMPAGNIE DU BOIS SAUVAGE pour leur mandat exercé pendant la période du 1er janvier 2018 au 31 décembre 2018 par:

.....~~985~~.....~~626~~ voix POUR  
.....~~2835~~..... voix CONTRE  
.......... ABSTENTIONS

soit un nombre total de votes exprimés de ~~948.441~~... pour un même nombre d'actions représentatives de ces voix, qui représente ~~58.65~~... % du capital social.

7ème point à l'ordre du jour: Décharge à donner au Commissaire pour l'exercice de son (5<sup>ème</sup> résolution) mandat au cours de l'exercice 2018

L'Assemblée donne décharge au Commissaire de la société pour son mandat exercé pendant la période du 1er janvier 2018 au 31 décembre 2018 par:

.....~~985~~.....~~626~~ voix POUR  
.....~~2835~~..... voix CONTRE  
.......... ABSTENTIONS

Soit un nombre total de votes exprimés de ~~948.441~~ pour un même nombre d'actions représentatives de ces voix, qui représente ~~58.65~~ % du capital social.

8ème point à l'ordre du jour: MANDATS STATUTAIRES:

(6<sup>ème</sup> résolution) :

L'Assemblée renouvelle, pour une durée de 4 ans échéant à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de 2023, le mandat d'administrateur venu à échéance de la société European Company of Stake s.a., représentée par Monsieur Frédéric Van Gansberghe, en qualité d'administrateur représentant l'actionnaire principal, par :

.....~~987~~.....~~899~~ voix POUR  
.......... voix CONTRE  
.....~~542~~..... ABSTENTIONS

soit un nombre total de votes exprimés de ~~948.441~~ pour un même nombre d'actions représentatives de ces voix, qui représente ~~58.65~~ % du capital social.

(7<sup>ème</sup> résolution) :

L'Assemblée renouvelle pour une durée de 4 ans échéant à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de 2023, le mandat d'administrateur venu à échéance de Monsieur Hubert Olivier, en qualité d'administrateur indépendant, au sens de l'article 526 ter du Code des sociétés

par :

.....~~987~~.....~~899~~ voix POUR

..... voix CONTRE  
..... 542 ABSTENTIONS

soit un nombre total de votes exprimés de 948.441 pour un même nombre d'actions représentatives de ces voix, qui représente 58,65 % du capital social.

**(8<sup>ème</sup> résolution) :**

L'Assemblée renouvelle pour une durée de 4 ans échéant à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de 2023, le mandat d'administrateur venu à échéance de la société Maxime Boulvain sprl, représentée par Monsieur Massimo Boulvain, en qualité d'administrateur indépendant, au sens de l'article 526 ter du Code des sociétés par :

987.899 voix POUR  
..... voix CONTRE  
..... 542 ABSTENTIONS

Soit un nombre total de votes exprimés de 948.441 pour un même nombre d'actions représentatives de ces voix, qui représente 58,65 % du capital social.

**9<sup>ème</sup> point à l'ordre du jour:** Approbation, en application de l'article 520 ter du Code des sociétés, que la rémunération variable du Directeur général soit établie pour partie sur base d'un critère discrétionnaire et que l'évaluation des critères soit réalisée sur une période d'un an

L'Assemblée approuve, en application de l'article 520 ter du Code des sociétés, que la rémunération variable du Directeur général soit établie pour partie sur base d'un critère discrétionnaire et que l'évaluation des critères soit réalisée sur une période d'un an, par :

948.441 voix POUR  
..... voix CONTRE  
..... ABSTENTIONS

Soit un nombre total de votes exprimés de 948.441 pour un même nombre d'actions représentatives de ces voix, qui représente 58,65 % du capital social.

L'ordre du jour étant épuisé, le Président lève la séance à 11h35

Le Président

Le Secrétaire

Les Scrutateurs

Les Actionnaires

